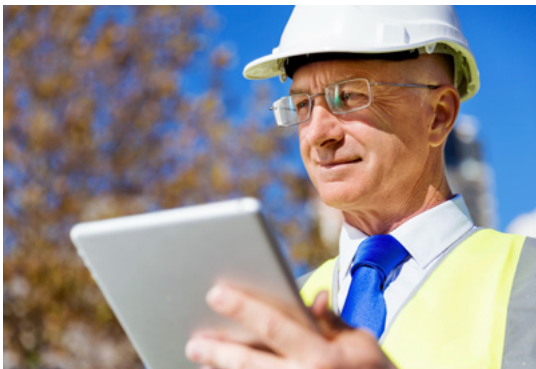


SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

FEUILLET
D'INFORMATION
POUR LES
NOUVEAUX
INTERVENANTS
MUNICIPAUX

INTRODUCTION À LA GESTION DES
PROGRAMMES
D'AMÉLIORATION DE
L'HABITAT





NOUVELLEMENT EN POSTE?

Vous êtes nouvellement nommé ou nommée en tant que responsable administratif, inspecteur accrédité ou utilisatrice de l'application PAH? Voici quelques informations de base concernant le rôle de votre municipalité ou municipalité régionale de comté (MRC) dans la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

La SHQ est l'organisme gouvernemental responsable de l'habitation sur le territoire québécois. Par ses actions, elle contribue à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

La SHQ soutient les Québécois par :

- une offre de logements à loyer modique et abordables;
- un éventail de programmes soutenant la construction, la rénovation et l'adaptation résidentielles, et l'accession à la propriété;
- des services d'information et d'accompagnement en matière d'habitation.

Pour en savoir plus sur la mission de la SHQ, [cliquez ici](#).

La **Direction de l'amélioration de l'habitat** est responsable de la mise en œuvre et de l'administration des programmes d'amélioration de l'habitat. Ces programmes de rénovation et d'adaptation sont, pour la plupart, mis en application localement par les municipalités et MRC partenaires de la SHQ.

Programmes d'amélioration de l'habitat

Les programmes d'amélioration de l'habitat administrés par les municipalités et les MRC sont les suivant :

- [Petits établissements accessibles](#) (PEA)
- [Programme d'adaptation de domicile](#) (PAD)
- [Programme d'amélioration des maisons d'hébergement](#) – volet rénovation (PAMH)
- [Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite](#) (Pyrrhotite)
- [RénoRégion](#) (PRR)
- [Rénovation Québec](#) (PRQ) – Programme-cadre pour appuyer les municipalités

MUNICIPALITÉ OU MRC

Entente de gestion

Pour pouvoir offrir les programmes d'amélioration de l'habitat sur son territoire, votre municipalité ou MRC doit avoir signé une entente de gestion avec la SHQ. Une fois cette entente signée, vous devenez un maillon essentiel entre ces programmes et les citoyens qui en bénéficient.

L'entente prévoit notamment les règles de gestion des programmes et détermine le montant de la contribution financière que la SHQ doit verser au partenaire municipal.

La SHQ peut procéder ponctuellement à une vérification de la gestion de ses programmes. Cette vérification vise à s'assurer que l'ensemble des activités et des transactions liées à leur administration par les partenaires municipaux sont conformes aux modalités des ententes signées.

Inspecteur et inspectrice

Pour offrir les programmes d'amélioration de l'habitat de la SHQ, l'intervention d'un inspecteur ou d'une inspectrice est nécessaire (sauf pour le PRQ). Cette personne, à l'emploi de la municipalité ou de la MRC, doit être formée et accréditée par la SHQ pour pouvoir mettre en application ces programmes.

Aide financière

Une fois les travaux terminés et certifiés conformes aux normes du programme par l'inspecteur ou l'inspectrice, la municipalité ou la MRC est responsable de verser l'aide financière aux bénéficiaires; elle réclame ensuite la somme à la SHQ.

Application PAH

L'application PAH est un système de transaction électronique qui permet aux municipalités et MRC de saisir les différentes étapes du traitement d'un dossier en vue d'obtenir un remboursement de la SHQ.

Suivi financier

La SHQ procède à une lecture de l'application PAH au début de chaque mois et rembourse ses partenaires le 15^e jour du même mois.

Reddition de comptes

Annuellement, les partenaires municipaux doivent produire un état des débours et des encaissements pour l'ensemble des programmes sous leur responsabilité.

Outils de soutien à la tâche

Site Web de la SHQ

En plus des renseignements généraux destinés aux citoyens, le site Web de la SHQ contient une section à l'intention de ses partenaires : l'[Espace partenaires](#). Elle présente divers documents et informations utiles pour la gestion de ses programmes.

Onglet [Amélioration de l'habitat](#)

Cette section est consacrée aux partenaires municipaux qui gèrent les programmes d'amélioration de l'habitat. On y trouve notamment :

- une rubrique « Actualités »;

Et, en fonction de l'**onglet** du programme sélectionné :

PAD **PEA** **PRR** **PRQ** **PAMH** **Pyrrhotite**

- certains guides d'application (les autres sont disponibles sur demande);
- les formulaires applicables;
- les directives administratives;
- les outils de soutien à la gestion;
- les publications et autres communications nécessaires au travail des partenaires.

À partir de cette section, les partenaires municipaux peuvent également **accéder à l'application PAH**.

ABONNEZ-VOUS à l'INFO EXPRESS – Amélioration de l'habitat!

L'*Info Express – Amélioration de l'habitat* est le canal de communication à privilégier pour recevoir de l'information générale et des directives administratives relatives à la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat.

INFORMATION

Pour plus de détails concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat, contactez le conseiller ou la conseillère en gestion de la SHQ responsable de votre territoire. Vous trouverez ses coordonnées dans la section [Nous joindre](#) de l'Espace partenaires.